

Décembre 2023

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2023 : le marché est tiré par les personnes physiques

En novembre 2023, 11 488 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 10 % de plus qu'en novembre 2022. Cette hausse est la onzième consécutive. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 8 % par rapport à la période de décembre 2021 à novembre 2022 mais ont diminué de 11 % par rapport à celle de décembre 2018 à novembre 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 64 % des immatriculations du mois de novembre. Ils ont augmenté de 15 % par rapport à novembre 2022, confirmant les hausses des quinze mois précédents. Cette croissance est liée à la vigueur des ventes auprès des ménages. Favorisé par une future modification du bonus écologique (qui prendra en compte les gaz à effet de serre émis pendant la production et l'acheminement des véhicules électriques), le verdissement du parc s'est poursuivi. En novembre, les modèles électriques ont ainsi représenté 20 % des ventes contre 16 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a progressé pour le neuvième mois de suite (+ 4,5 % en novembre), après une suite inédite de dix-huit reculs.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire - Novembre 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 777	1 476	502	1 029	1 548	7 332
Cyclomoteur	128	91	24	37	127	407
Motocyclette	182	82	13	80	83	440
Tricycle et quadricycle à moteur	84	40	18	36	67	245
Remorque légère et caravane	171	89	51	78	83	472
Camping-car	76	33	11	35	47	202
Autobus et autocar	1	6	-	1	-	8
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	153	45	13	16	49	276
Camionnette	565	319	78	142	254	1 358
Camion	37	11	4	8	17	77
Tracteur routier	62	51	47	35	36	231
Remorque lourde	1	1	1	5	6	14
VASP (hors UDVP et camping-car)	55	15	4	13	10	97
Tracteur agricole	53	68	81	53	74	329
Ensemble	4 345	2 327	847	1 568	2 401	11 488

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

<u>Note au lecteur</u> - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En novembre 2023, 7 332 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pavs de la Loire, soit une progression de 15,1 % par rapport à novembre 2022, légèrement supérieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 14,2 %). Il s'agit de la seizième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

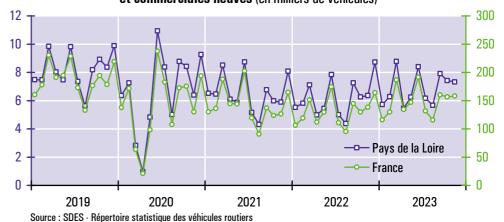
En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 13,5 % dans la région et + 13,6 % en France). Elles sont cependant encore nettement inférieures à celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 12.6 % et de 18,9 % par rapport à la période de décembre 2018 à novembre 2019.

Ce redressement partiel est dû au rattrapage de livraison commandes qui n'avaient pas pu être honorées en 2021 et en 2022, sous l'effet de la carence de certains intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, métaux, plastique, ...).

En novembre, la part des modèles électriques s'est établie à 20,2 %, dépassant pour le dixième fois de suite celle des voitures roulant au gazole (13,0 %).

Au cours des derniers mois, la décarbonation du parc s'est accélérée sous l'effet de l'anticipation par les ménages du durcissement du bonus écologique. Avec la mise en place d'un "éco-score" qui déterminera l'empreinte carbone amont d'un véhicule (de l'usine jusqu'à la livraison au concessionnaire), certains modèles électriques, notamment ceux produits en Chine, seront privés du bonus à compter du 15 décembre.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)

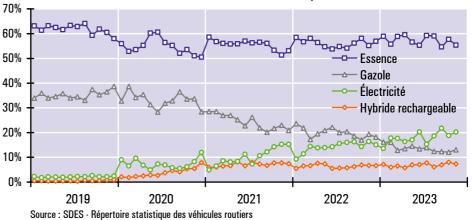


Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

	Novembre 2023			Décembre 2022 à nov. 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 777	38 %	+ 14 %	32 044	38 %	+ 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 476	20 %	+ 25 %	16 764	20 %	+ 13 %
Mayenne (53)	502	7 %	+ 22 %	5 597	7 %	+ 19 %
Sarthe (72)	1 029	14 %	+ 4 %	12 260	15 %	+ 15 %
Vendée (85)	1 548	21 %	+ 15 %	17 453	21 %	+ 12 %
Essence	4 061	55 %	+ 16 %	48 100	57 %	+ 16 %
Gazole	954	13 %	- 22 %	11 792	14 %	– 21 %
Électricité	1 482	20 %	+ 42 %	15 009	18 %	+ 42 %
Hybride rechargeable	538	7 %	+ 25 %	5 776	7 %	+ 20 %
Autres motorisations	297	4 %	+ 95 %	3 441	4 %	+ 36 %
Personnes morales	2 926	40 %	- 10 %	38 525	46 %	+ 6 %
Personnes physiques	4 406	60 %	+ 42 %	45 593	54 %	+ 21 %
Ensemble	7 332	100 %	+ 15 %	84 118	100 %	+ 14 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2023 et celles de novembre 2022

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



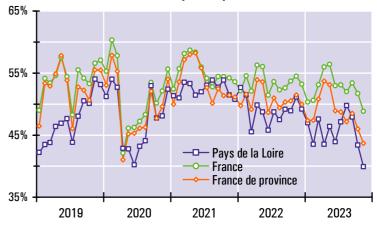
² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Novembre 2023 : le marché est tiré par les personnes physiques

En novembre, la hausse du marché automobile a portée par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les immatriculations ont bondi de 42 % par rapport à novembre 2022. Les achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités et établissements publics, sociétés, associations, ...) se sont repliés de 10 %.

Dans les Pays de la Loire, les personnes physiques ont ainsi rassemblé en novembre 60 % des ventes de voitures neuves (un record depuis cinq ans). Cette part s'est élevée à 51 % sur l'ensemble du territoire français (outre-mer inclus) et à 56 % en France de province.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

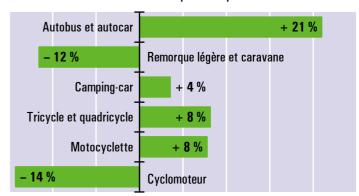
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de novembre ont reculé de 3,5 % par rapport à celles du même mois de 2022. En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 3.6 %. Le segment des autobus et des autocars est en croissance de 21 % : dans le Maine-et-Loire et en Vendée, une partie importante du parc a été renouvelée au cours de l'été.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 4.0 % en novembre. Les camionnettes et les utilitaires dérivés de voitures particulières ont rassemblé respectivement 69 % et 14 % des ventes du mois. En cumul annuel. immatriculations de véhicules transport de fret sont en progression de 5,5 %. Les camions et les tracteurs routiers enregistrent des croissances à deux chiffres.

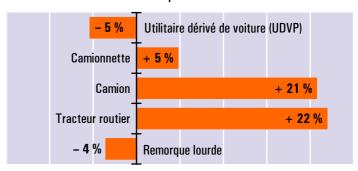
Les ventes de tracteurs agricoles sont bien orientées (+ 1.5 % par rapport à novembre 2022 et + 3,9 % sur douze mois). Dans des volumes trois fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 10 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

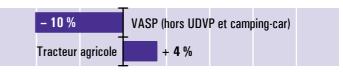
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



^{*} Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2022 à novembre 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (dec. 2021 à nov. 2022) Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculation-des-vehicules-routiers
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : https://www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud CS 16326 44263 Nantes Cedex 2 Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication : Anne Beauval

> ISSN: 2109-0025 © DREAL 2023

Rédaction et mise en forme : Denis DOUILLARD

denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr